

ARGAN admis dans le SBF 250 et le CAC Small 90

Le Conseil Scientifique des indices de NYSE Euronext Paris à pris la décision d'admettre ARGAN dans l'échantillon composant les indices SBF 250 et CAC Small 90.

La date d'effet est fixée à compter de la séance de bourse du 21 décembre 2009.

Jean-Claude Le Lan, président du Conseil de Surveillance et fondateur d'ARGAN, commente : « Nous sommes heureux qu'ARGAN intègre deux indices de référence de NYSE Euronext Paris. Cette intégration, intervenue deux ans et demi après l'introduction en Bourse du Groupe, consacre la progression de la liquidité du titre ARGAN et de sa capitalisation boursière. Elle nous permettra par ailleurs d'accroître la visibilité de notre foncière de développement et d'investissement spécialisée dans l'immobilier logistique ».

A propos d'Argan

Fondée en 1993, ARGAN est une foncière spécialisée en immobilier logistique qui maîtrise l'ensemble de la chaîne de création de valeur. Son positionnement de développeur-investisseur lui offre un profil unique et une expertise reconnue sur ce secteur d'activité.

Argan est cotée sur le compartiment C de NYSE-Euronext Paris depuis juin 2007 (ISIN FR0010481960) et a opté pour le régime des SIIC au 1er juillet 2007.

Plus d'informations sur le groupe ARGAN sur argan.fr



Francis Albertinelli
Tél : 01 47 47 05 46
E-mail : contact@argan.fr

Citigate
Dewe Rogerson

Agnès Villeret – Relations investisseurs / Lucie Larguier – Relations presse
Tél : 01 53 32 78 95 / 84 75
E-mail : agnes.villeret@citigate.fr/lucie.larguier@citigate.fr